

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46 boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra 06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

**RAPPORTS
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes
maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes
maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames,

Messieurs les Membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORUM JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

J'ai notamment apprécié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. J'ai également apprécié la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la justification et l'estimation des subventions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

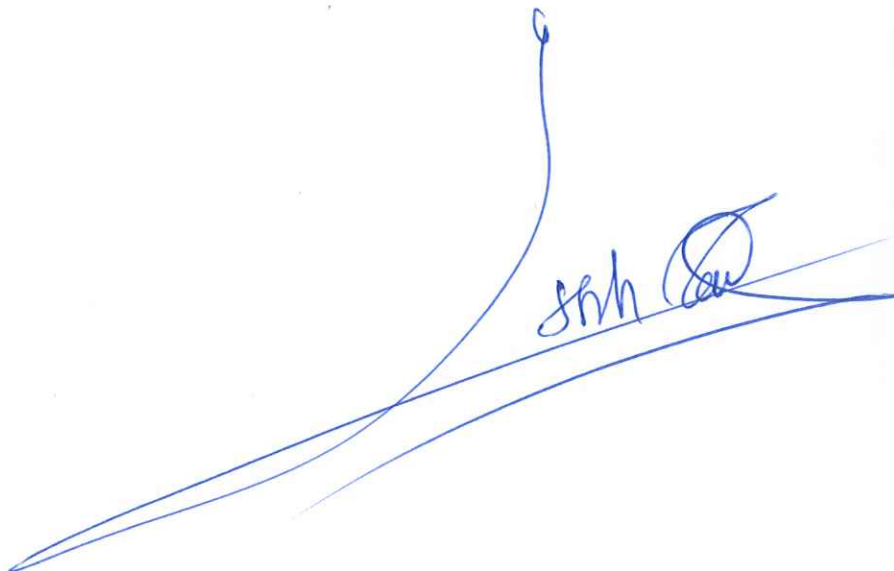
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 29 juin 2020

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Documents annexés
Actif du Bilan
Passif du Bilan
Compte de Résultat
Annexes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	14 346	14 261	84	177
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	100 212	88 756	11 456	3 833
	Autres immobilisations corporelles	224 181	178 067	46 114	13 108
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		338 739	281 085	57 654	17 117
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	27 372		27 372	1 955
	Autres créances	74 506		74 506	79 714
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	240 529		240 529	238 637
	Charges constatées d'avance	11 151		11 151	9 839
	TOTAL (II)	353 558		353 558	330 145
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		692 297	281 085	411 212	347 262

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	208 215	145 098
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	19 804	63 117
	Total des fonds propres	228 019	208 215
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Fonds dédiés	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	24 968	22 657
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	24 968	22 657
	Total des fonds associatifs	252 987	230 872
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Fonds dédiés	Total des provisions		
DETTE(1)	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 677	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE(1)	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 626	29 256
	Dettes fiscales et sociales	24 595	17 120
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		216
	Produits constatés d'avance	88 327	69 797
	Total des dettes	158 225	116 389
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	411 212	347 262
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		19 804,08	63 116,84
(1) Dont à moins d'un an		158 225	116 389
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		518	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	184	220
	Prestations de services	64 734	53 032
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	705 640	689 777
	Dons	4 689	5 350
	Cotisations	108 700	114 563
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	2 765	1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 112	4 533
	Autres produits	14 380	4 700
	Total des produits d'exploitation	904 203	872 177
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	9 730	7 723
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	564 336	516 610
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 323	2 980
	Rémunération du personnel	202 600	176 854
	Charges sociales	63 303	72 956
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 068	9 117
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	32 204	22 214
	Total des charges d'exploitation	884 564	808 453
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	19 639	63 724
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	489	697
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	6	
	2 - RESULTAT FINANCIER	483	697
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	20 123	64 421
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	319	1 304
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(319)	(1 304)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	904 692	872 874
	TOTAL DES CHARGES	884 888	809 757
	EXCEDENT ou DEFICIT	19 804	63 117
	PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **411 212** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **904 692** euros
 - un total charges de **884 888** euros
 - dégage un résultat de **19 804** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2019**
- finit le **31/12/2019**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **FORUM JACQUES PREVERT** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	14 346					14 346
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 346					14 346
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	88 745		11 467			100 212
	Instal., agencement, aménagement divers	27 572		9 218			36 791
	Matériel de transport	42 167		16 668			58 835
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	116 304		12 252			128 556
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	274 788		49 606			324 393
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		289 133		49 606			338 739

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	14 169	92		14 261
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 169	92		14 261
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	84 913	3 844		88 756
	Autres instal., agencement, aménagement divers	24 141	948		25 089
	Matériel de transport	42 167	583		42 750
	Matériel de bureau, mobilier	106 628	3 601		110 228
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	257 848	8 976		266 823
TOTAL		272 017	9 068		281 085

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	27 372	27 372	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	74 258	74 258	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	248	248	
	Charges constatées d'avance	11 151	11 151	
	TOTAL DES CREANCES	113 029	113 029	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	518	518		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	16 159	16 159		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 626	28 626		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	9 975	9 975		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 265	14 265		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	355	355		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	88 327	88 327		
	TOTAL DES DETTES	158 225	158 225		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		16 159			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2019
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	145 098	63 117			208 215
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	63 117	(63 117)	19 804		19 804
Situation nette	208 215		19 804		228 019
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	22 657		2 311		24 968
Provisions réglementées					
TOTAL	230 872		22 115		252 987

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			11 151	11 151
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				11 151



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			88 327	88 327
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				88 327



Annexe des comptes annuels 31/12/2019

Etat exprimé en euros

COVID-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement, même si en raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer son établissement en date du 14 mars 2020.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 31/12/2019), l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'association a toutefois mis en action les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour partie du personnel, l'association restant présente sur les réseaux sociaux et supports visio.

Eu égard à ces mesures et aux conséquences financières de cette crise, à la date de l'arrêté des comptes (le 31/12/2019), l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La gouvernance a continué à fonctionner (conseil administration) par visio-conférence.

Un protocole de reprise d'activités a été rédigé et diffusé au personnel concernant les consignes d'arrivée dans l'établissement, les consignes d'utilisation des salles et locaux ainsi que les procédures de sorties des salles.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes
maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social

Chemin des Oliviers

- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 13

APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes
maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social
Chemin des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 13
APE : 9499Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames,

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Nice,
Le 29 juin 2020
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

